




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
Identifiant :
Date de signature : 29/04/2014
Date de réception : 30/04/2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIRE - COMPTE RENDU AFFICHE - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-5**

Séance publique du

28 avril 2014

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

OBJET : DELIMITATION DES PERIMETRES DE QUARTIERS

Le 28 avril 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 22/04/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, M. Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Coralie JAUSSAUD, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

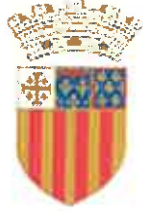
Mme Françoise TERME à Mme Danielle SANTAMARIA.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : S. DIJON

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction des Assemblées et Commissions**Nomenclature : 3.4**

Limites territoriales

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2014
-----**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE****OBJET** : DELIMITATION DES PERIMETRES DE QUARTIERS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

En application de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de proximité et en l'application de l'Art. 2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ainsi établi :

« Dans les communes de 80 000 habitants et plus, le conseil municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune »

La démocratie de proximité est un axe fort de la politique municipale en raison du risque d'éloignement du citoyen de certains services publics lié aux modifications institutionnelles et à la réduction des crédits d'interventions des services d'état sur les territoires.

Par suite, il est décidé la mise en place de quartiers en vue d'améliorer l'interface entre la ville et ses citoyens de façon à faciliter les échanges entre les services municipaux et les habitants des quartiers.

Les périmètres des mairies annexes seront ainsi revus de manière à renforcer la proximité et la qualité des services aux publics afin de mieux les adapter aux besoins des Aixois et des Aixois.

Ils verront ainsi proposée la mise en place d'un découpage plus fin des quartiers afin de favoriser le dialogue et répondre au mieux aux demandes de ses habitants.

Ce nouveau découpage tient compte des caractéristiques propres aux quartiers : comme les aménagements locaux, le nombre de logements, le nombre d'habitants, le découpage des bureaux de vote, la particularité de certains quartiers etc....

Ainsi, il vous est proposé de fixer à quinze (15) le nombre de quartiers, conformément aux plans ci-annexés et de les dénommer :

- QUARTIER CENTRE VILLE
- QUARTIER SEXTIUS-MIRABEAU
- QUARTIER DE LA DURANNE
- QUARTIER DE LUYNES
- QUARTIER DE PUYRICARD -COUTERON
- QUARTIER CELONY – LA CALADE
- QUARTIER DES MILLES
- QUARTIER DU JAS DE BOUFFAN
- QUARTIER ENCAGNANE-CORSY
- QUARTIER SAINT MITRE - LES GRANETTES - PEY BLANC
- QUARTIER DES FACULTES
- QUARTIER DU PONT DE L'ARC
- QUARTIER DE PONT DE BERAUD
- QUARTIER LES COTEAUX D'AIX
- QUARTIER DU VAL SAINT ANDRE

Conformément à la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de proximité, chacun de ces quartiers est doté d'un conseil de quartier dont la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement sont fixées par voie de délibération du Conseil Municipal, ces conseils s'appuieront en particulier sur les Comités d'Intérêts des quartiers existants.

Afin de bénéficier d'une pluralité de compétences, ces conseils de quartier pourraient être composés d'un collège de Comité d'Intérêt de Quartier représenté par un élu, des représentants des quartiers, des membres des services municipaux dûment habilités.

Les Conseils ainsi constitués peuvent être consultés par le maire. Ils peuvent faire des propositions sur toute question concernant le quartier. Le maire peut les associer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville.

Les modalités de composition et de fonctionnement donneront lieu à la rédaction d'une charte de fonctionnement qui sera définie lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **FIXER** à quinze (15) le nombre de quartiers tels que dénommés ci-dessus
- **APPROUVER** la délimitation de chacun d'eux conformément aux plans annexés au présent document.

DL.2014-5 - DELIMITATION DES PERIMETRES DE QUARTIERS-

Présents et représentés : 55
Présents : 54
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 55
Pour : 46
Contre : 9

Ont voté contre

Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Noelle CICCOLINI-JOUFFRET Charlotte DE
BUSSCHERE Michele EINAUDI Hervé GUERRERA Souad HAMMAL Gaelle LENFANT Jean-
Jacques POLITANO

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

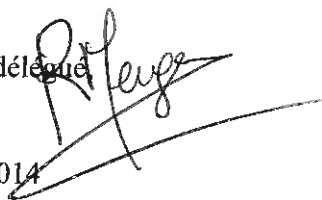
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 29/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Commune d'Aix en Provence

à

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014

OBJET DE L'ACTE: DELIMITATION DES PERIMETRES DE QUARTIERS

DATE DE L'ACTE : 28/04/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-5

**OBJET CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA VILLE D'AIX EN
PROVENCE ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE L'ACTE : 28/04/14

N° DE L'ACTE: DL.2014-6

**OBJET FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE (CCAS) ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DATE DE L'ACTE : 28/04/14

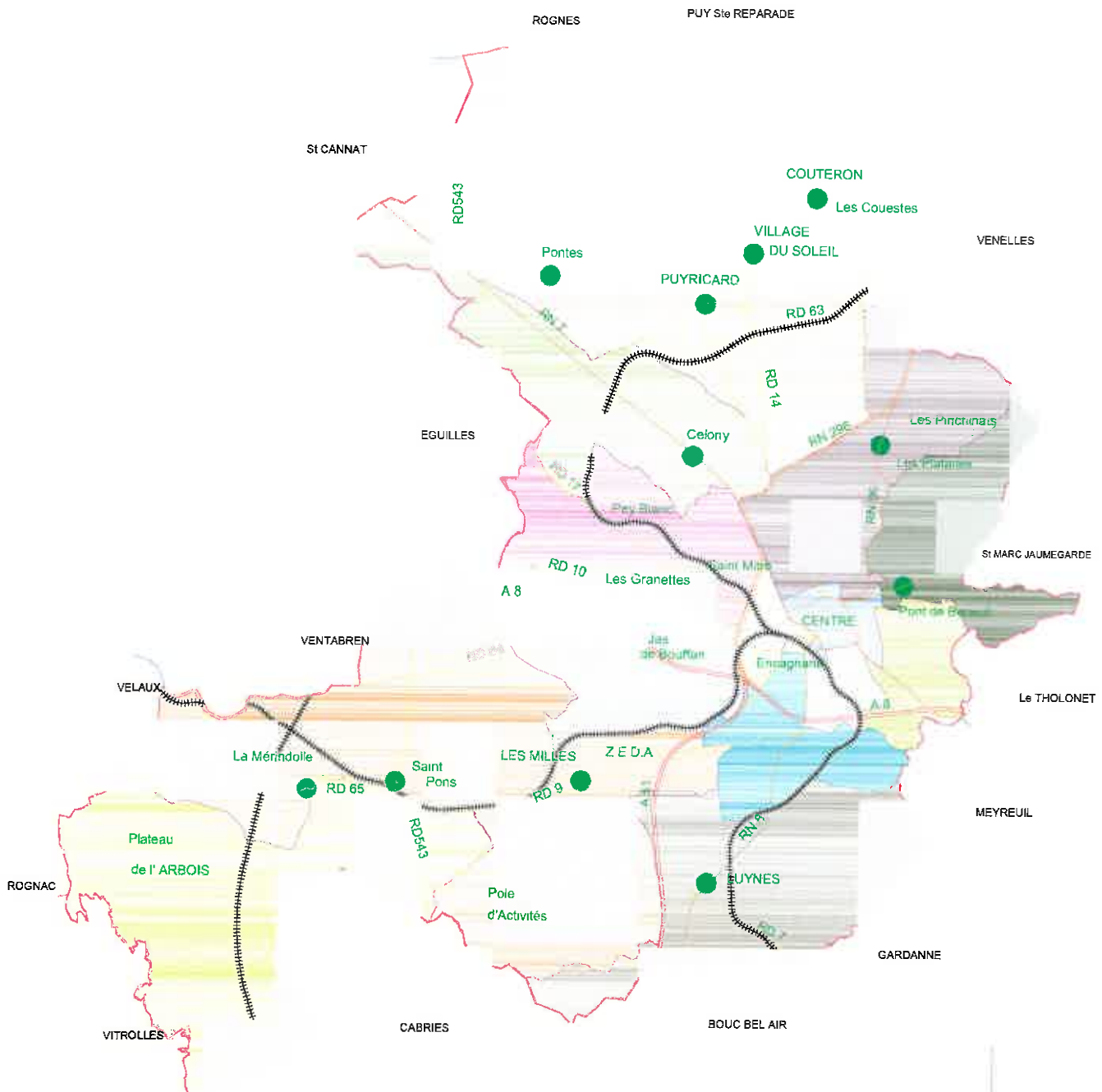
N° DE L'ACTE: DL.2014-12

**SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE**

30 AVR. 2014

COURRIER ARRIVE

AIX EN PROVENCE
Superficie: 187,3 Km²



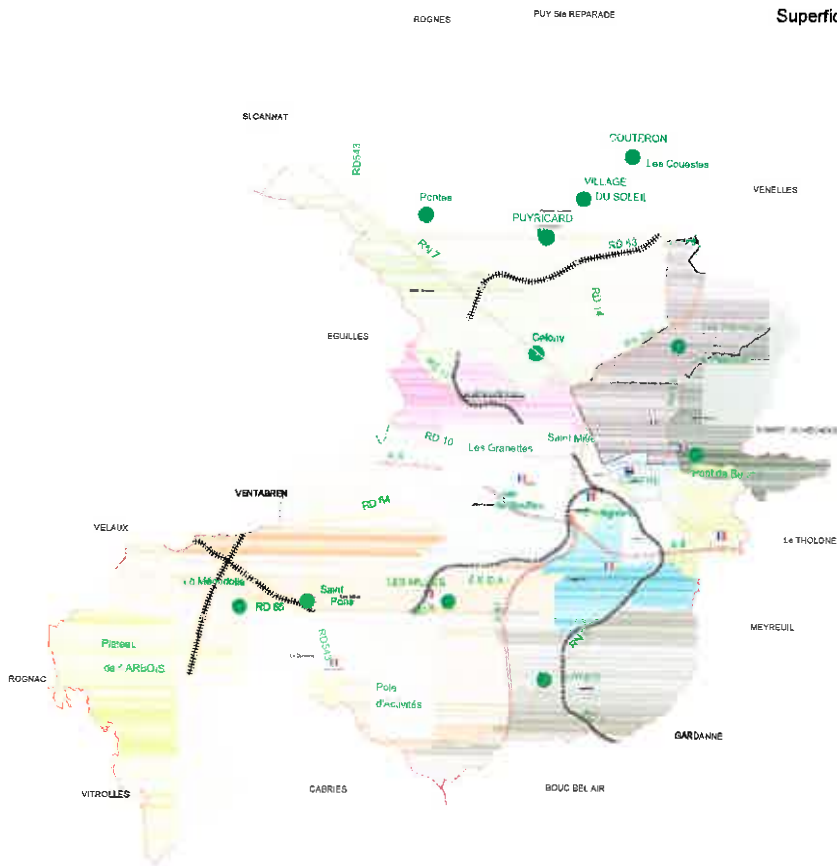
Administration Générale
Dtion des Services au Public
Service de la Réglementation
Avril 2014





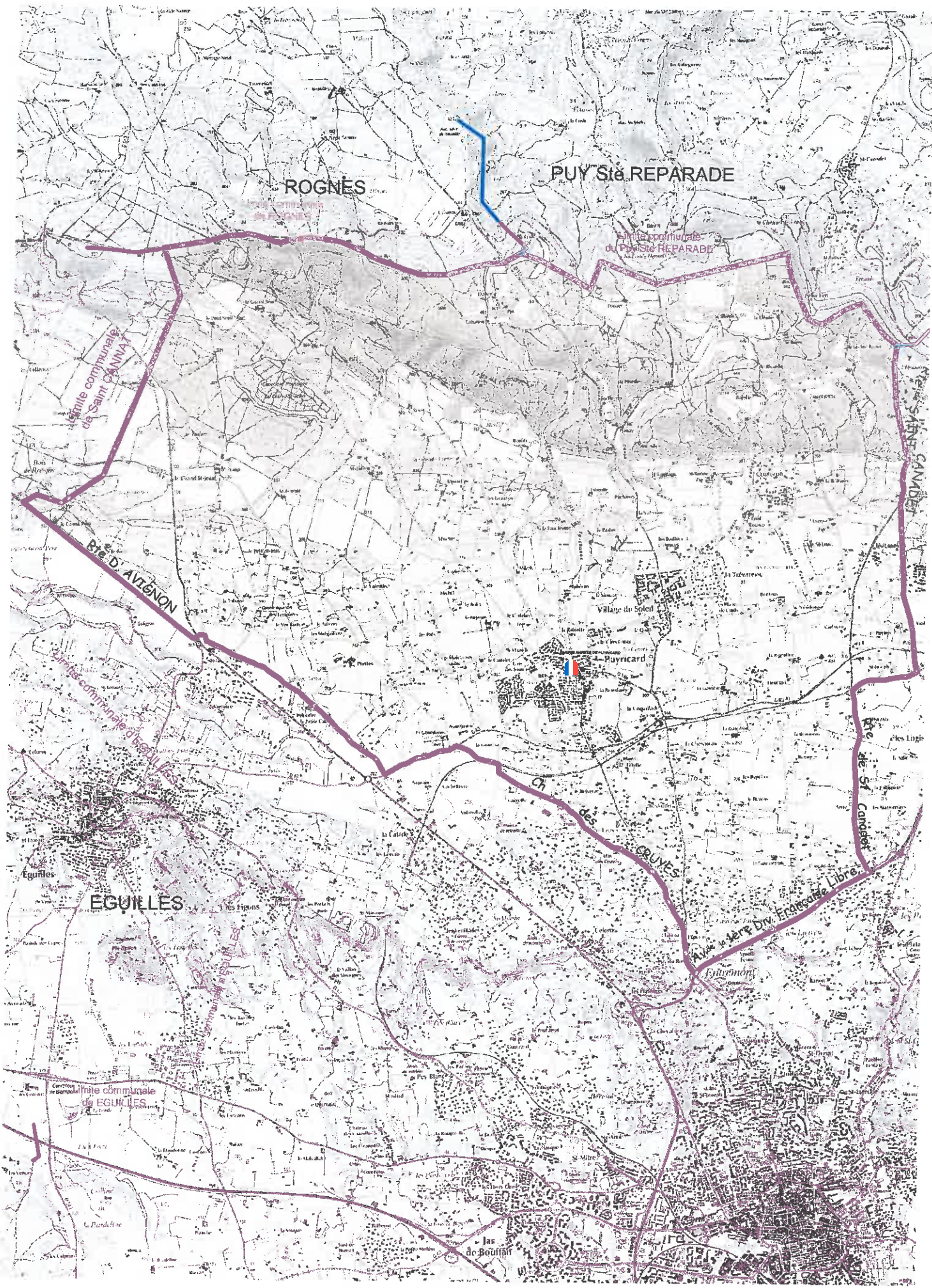
Quartier de PUYRICARD - COUTERON

Superficie: 46,7 KM²



Délimitation

Limite de commune de Rogne
Limite de commune du Puy Ste Réparate
Limite de commune de Venelles
Route du Colonel Maurice Bellec
Route de St Canadet
Av de la 1ère Division Française Libre (RN296)
Route d'Avignon (RDN7)
Chemin des Cruyes



ROGNES

PUY St. REPARADE

Commune communale de Saint CANNA

Commune communale de PUY St. REPARADE

Br. D. AVIGNON

EGUELLES

CH. des CRUYES

Av. de St. Etienne Libre

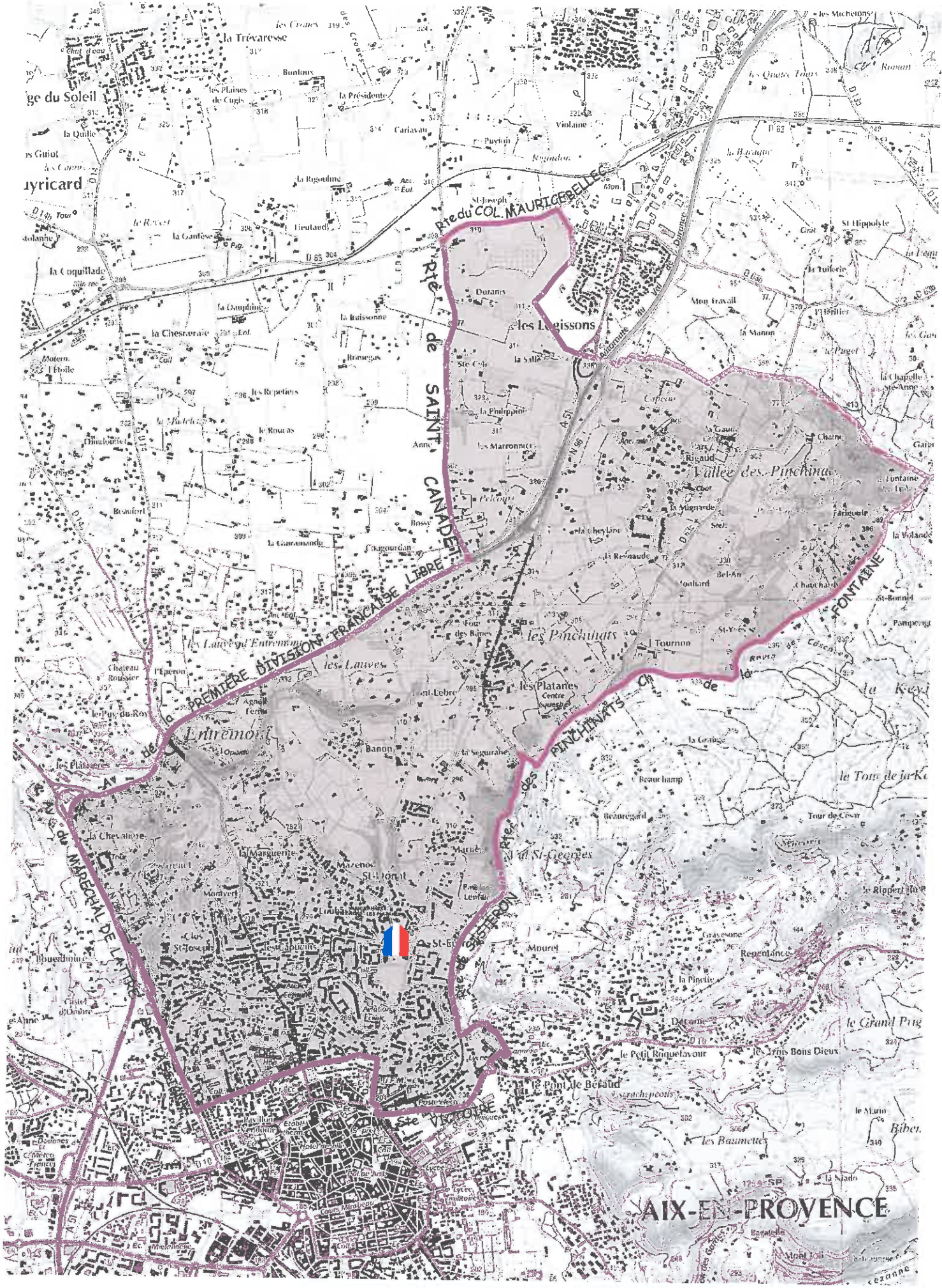
Commune communale de St. CANDES

Br. de St. Cande

Commune communale de EGUELLES

Jas de Bouffan

ITA



ge du Soleil

yriscard

la MARECHAL DE LAURE

AIX-EN-PROVENCE

Col MAURIGES ELLES

de SAINT CANADEL

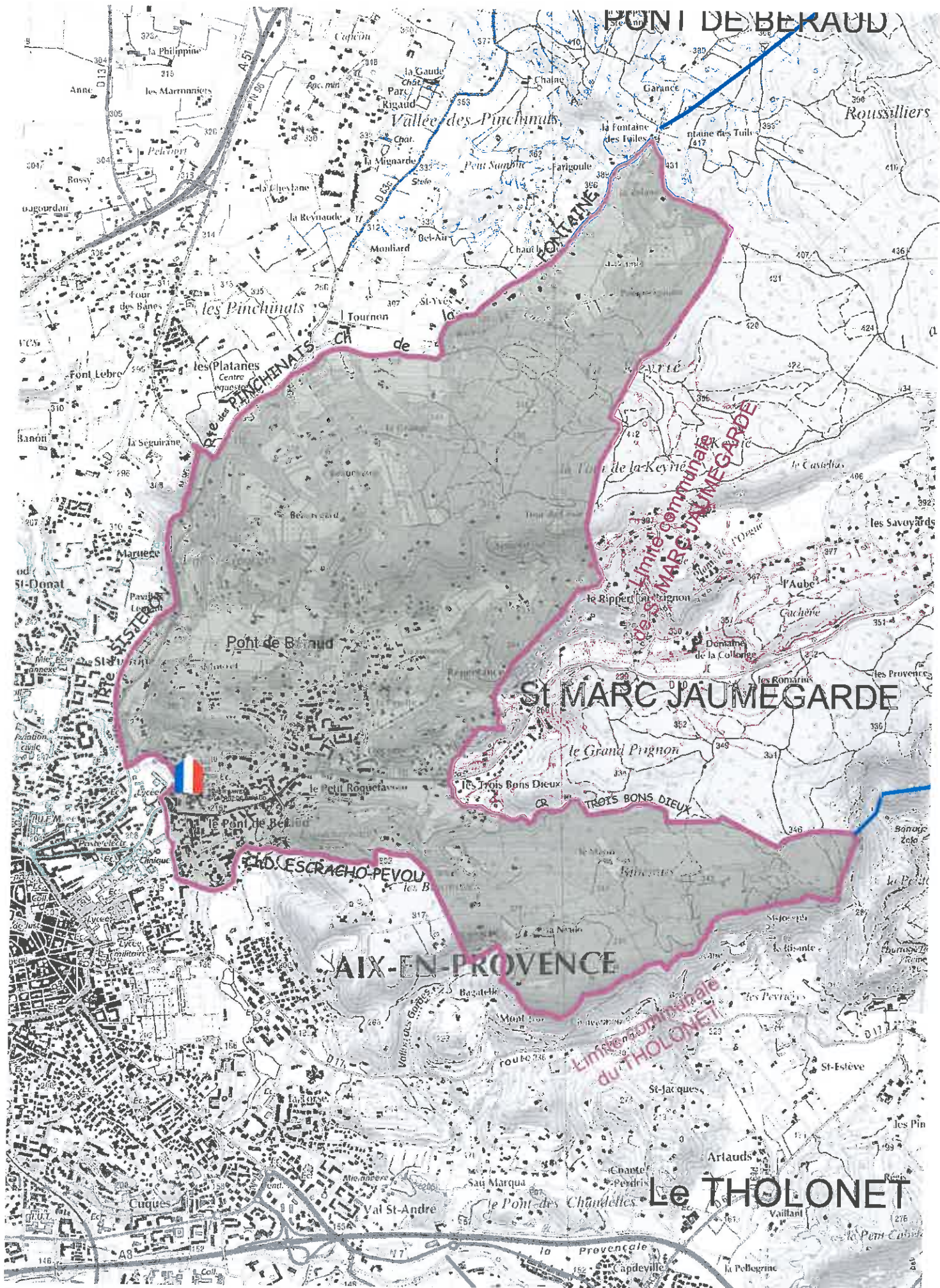
PREMIERE DIVISION FRANCAISE

LES PINCHINATS

PONTAINE

AIX-EN-PROVENCE





PONT DE BEKAUD

Roussilliers

Vallee des Pinchinats

PONTAINES

les Pinchinats

les PLATANES

ST MARC JAUMEGARDE

Limite communale de ST MARC JAUMEGARDE

Pont de Bekaud

TROIS BONS DIEUX

CH. ESCRACHO-PEVOU

AIX-EN-PROVENCE

Limite communale du THOLONET

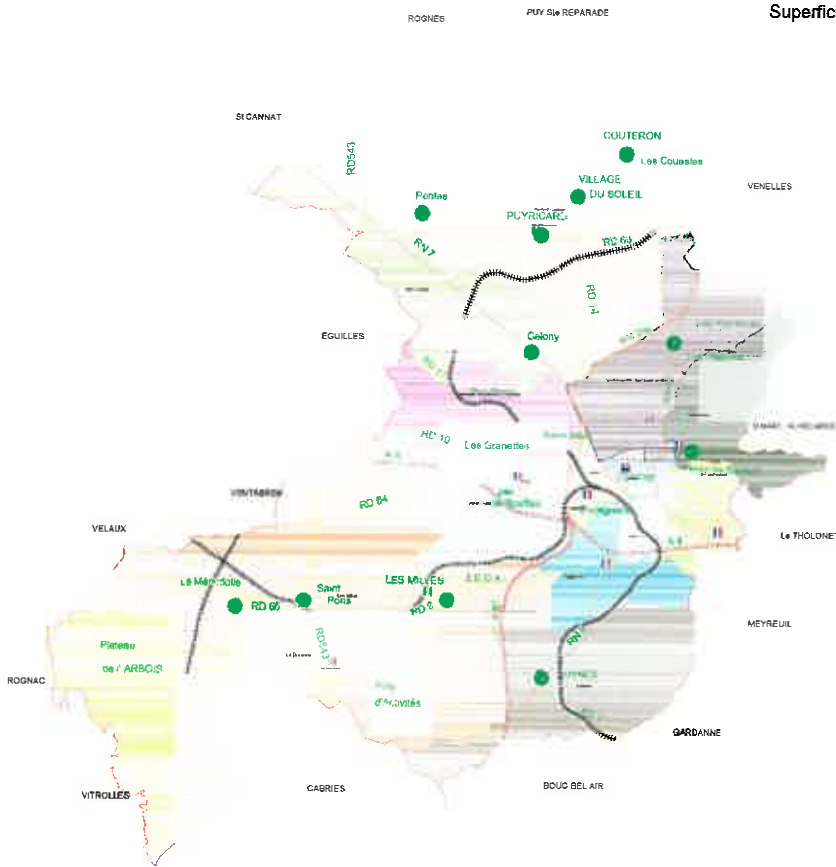
Le THOLONET





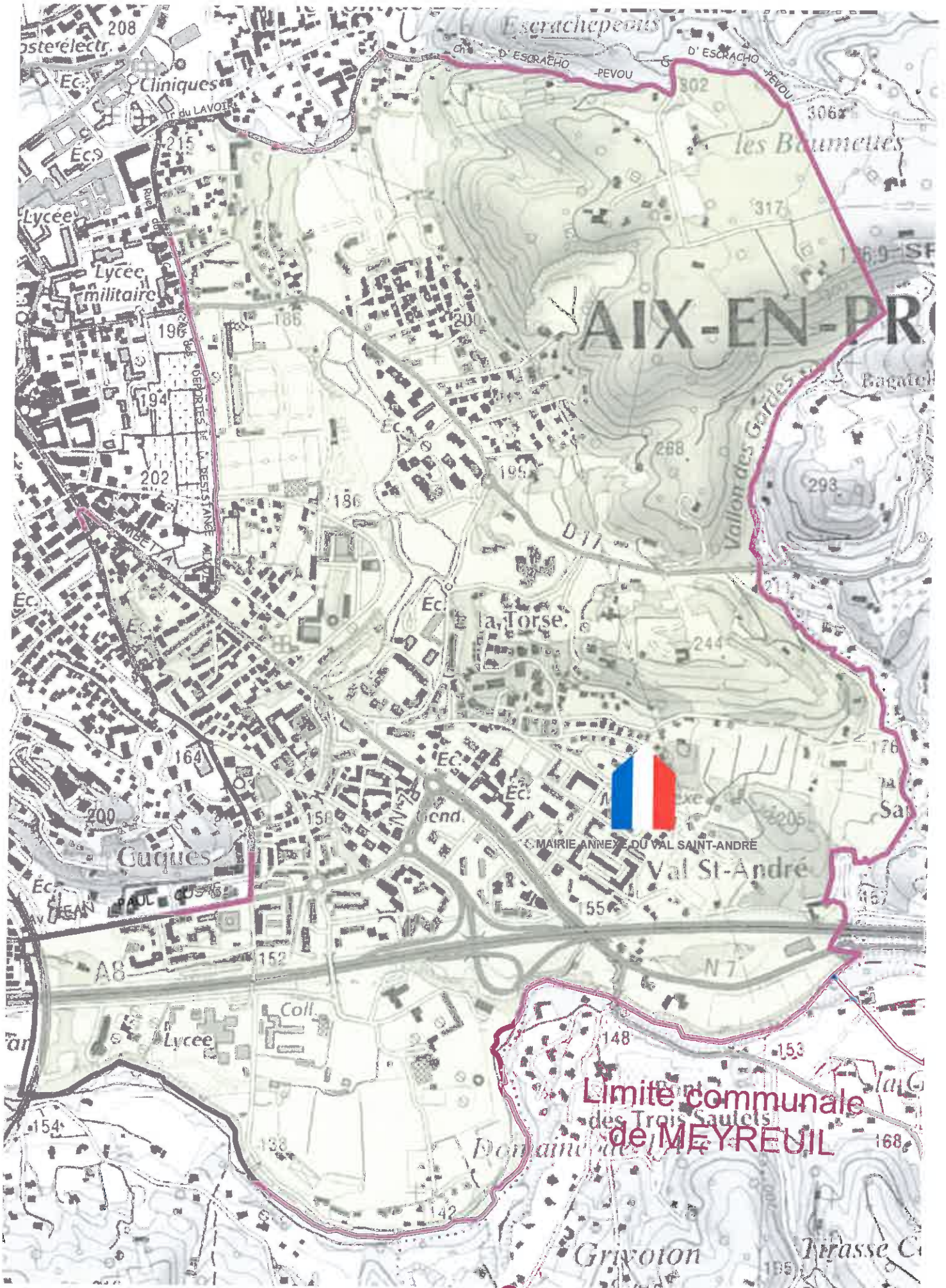
Quartier de Pont de Beraud

Superficie: 7,8 KM²



Délimitation

Limite de commune de St Marc Jaumegarde
Limite de commune du Tholonet
Chemin d'Escrachepeous
La Torse
Avenue Jean Moulin
Route des Pinchinats
Chemin de la Fontaines des Tuiles



AIX-EN-PRO



MAIRIE ANNEE DU VAL SAINT-ANDRE

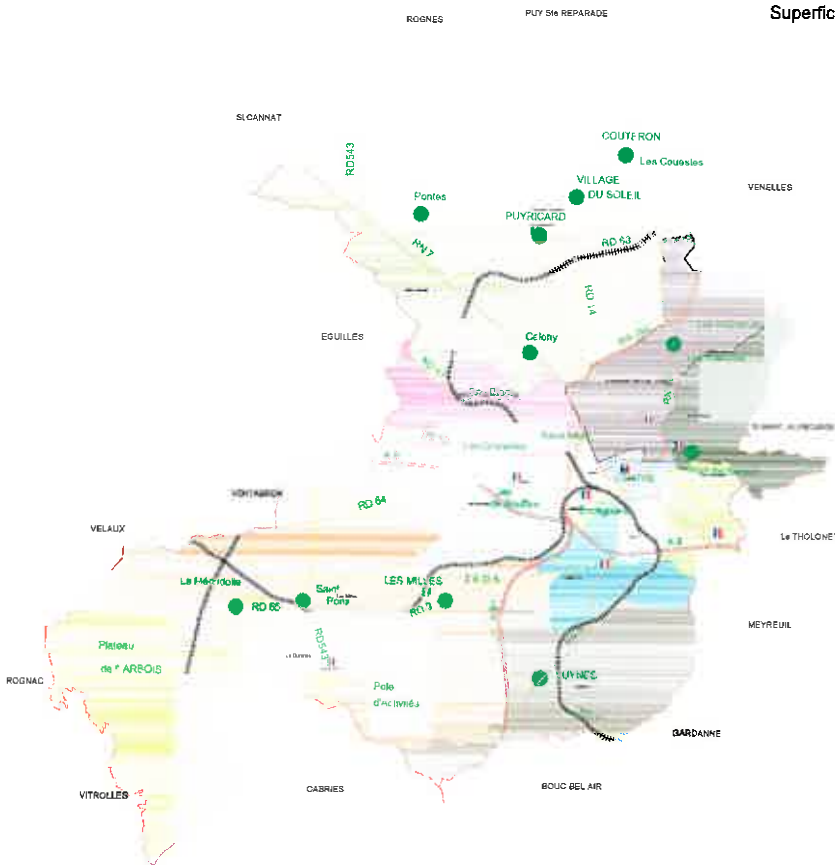
Val St-André

Limite communale
de MEYREUIL

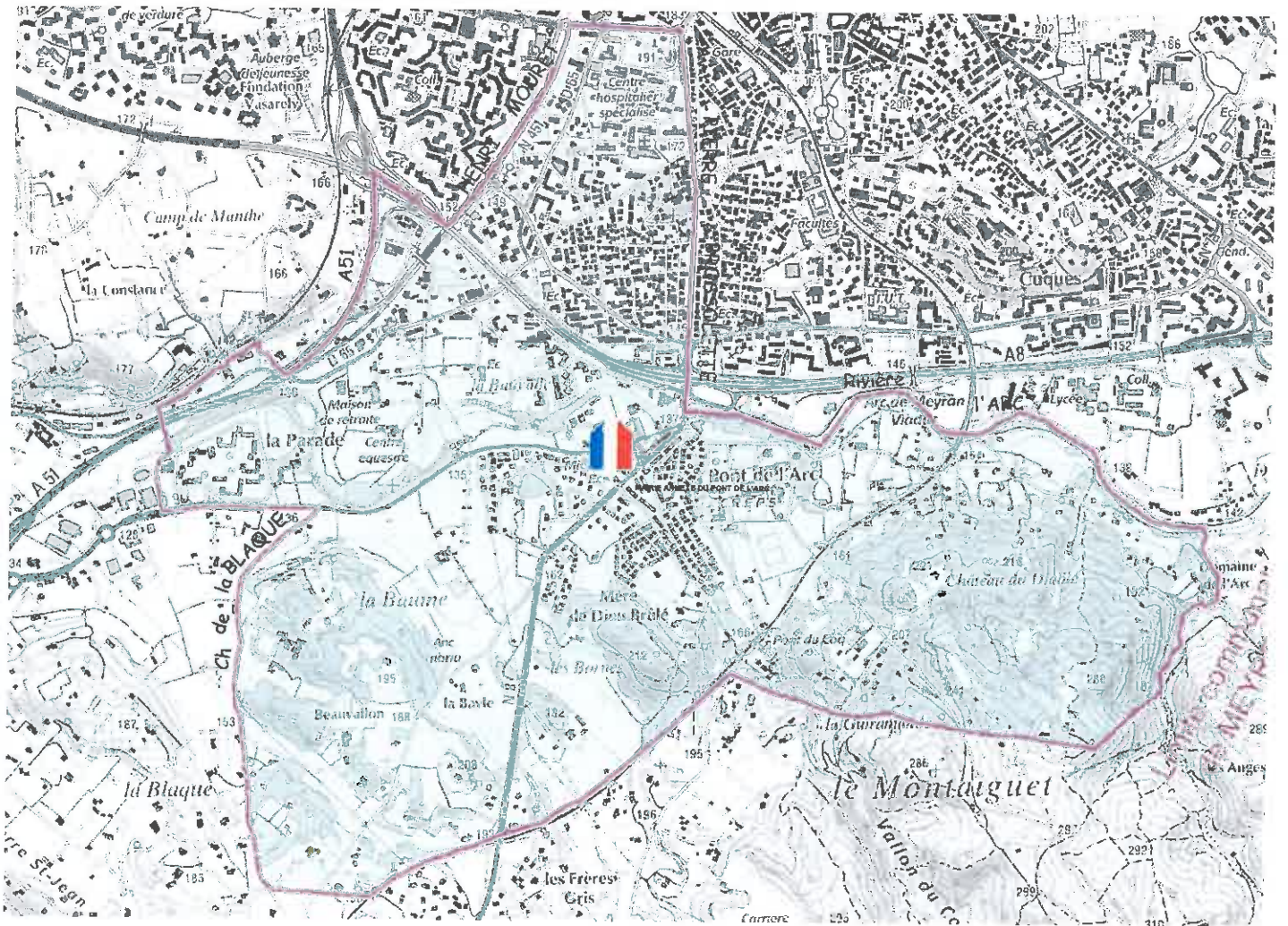


Quartier du Val Saint André

Superficie: 3,8 KM²



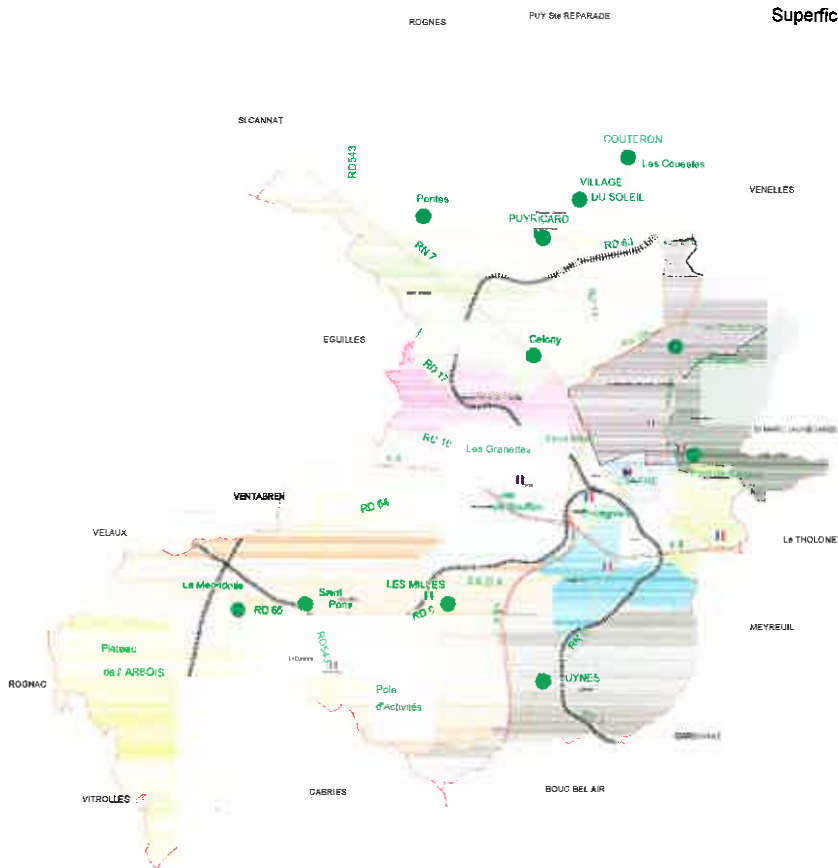
Délimitation
Limite de commune du Tholonet
Limite de commune de Meyreuil
Rivière de l'Arc
Voie ferrée
Ave Jean Paul Coste
Ave de la Cible
Allée Paul Beltaguy
Cours Gambetta
Ave des Déportés de la Résistance Aixoise
Chemin d'Escrachepeous



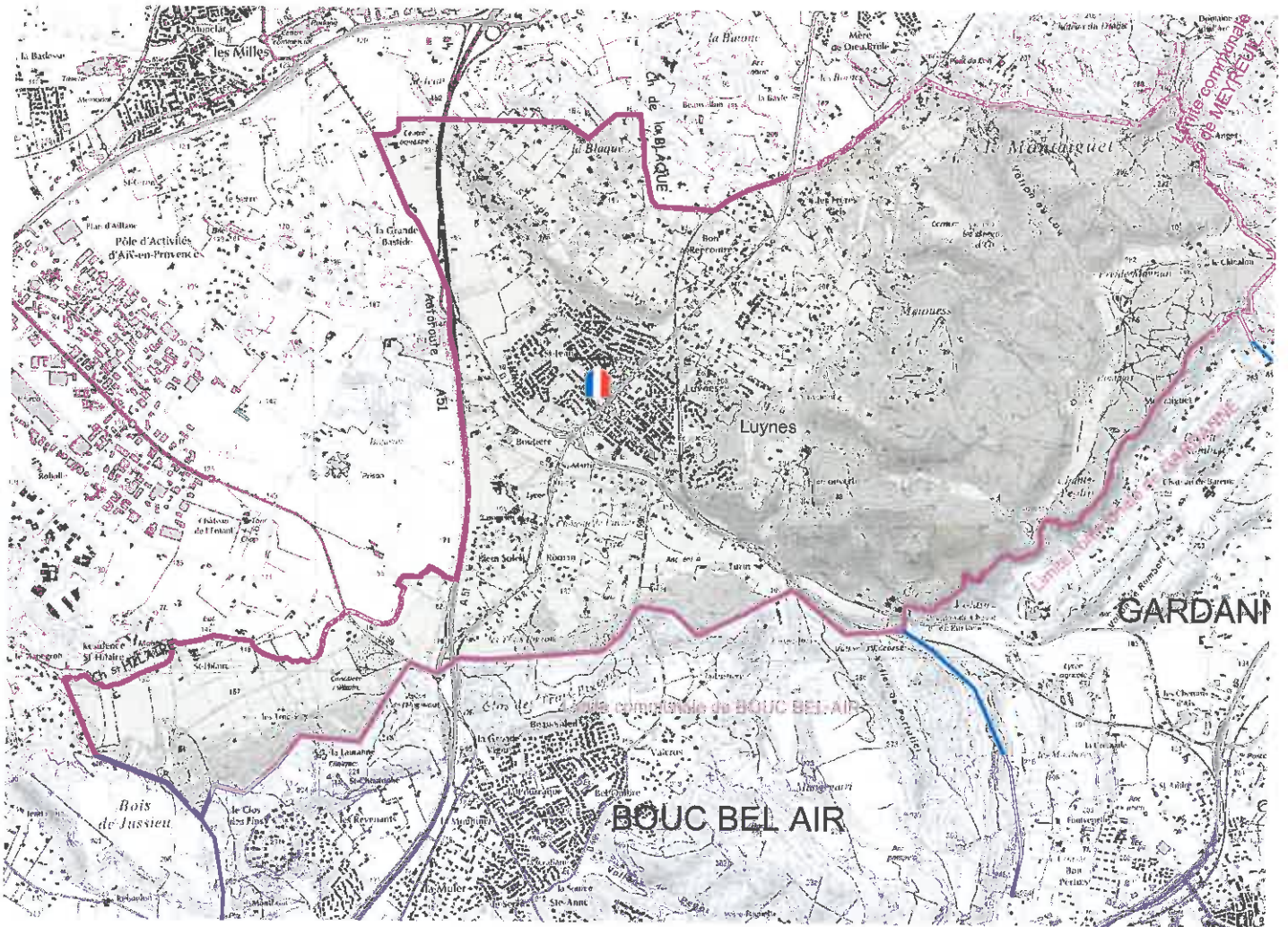


Quartier du Pont de l'Arc

Superficie: 5,8 KM²



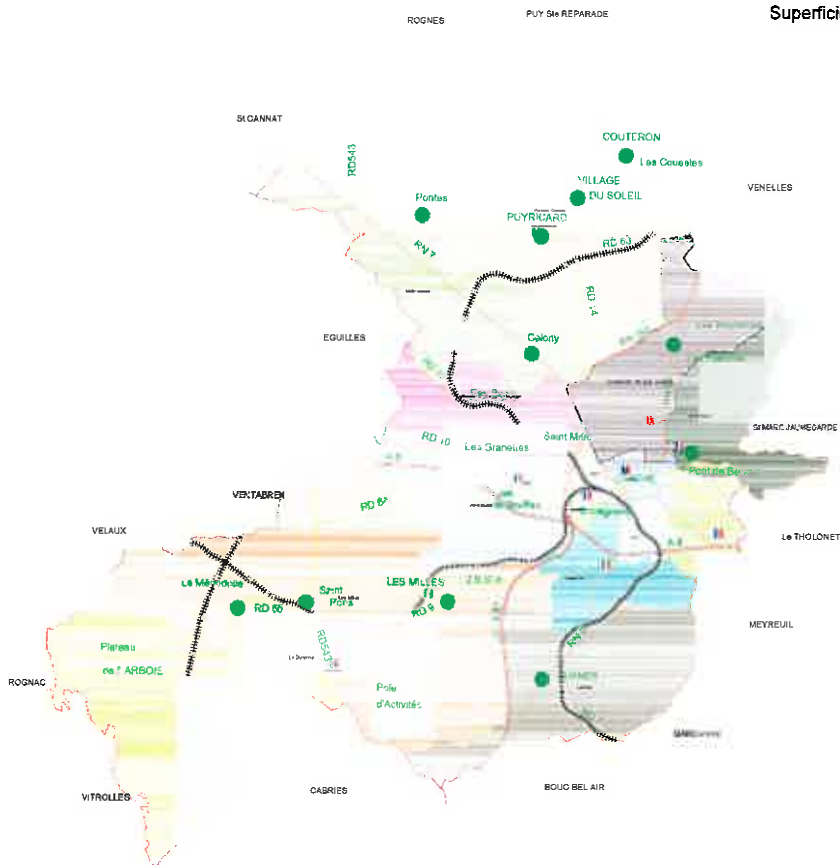
Délimitation
Limite de commune de Meyreuil
La Guiramide
Voie ferrée Aix Marseille
Chemin de la Blaque
Avenue Pierre Brossolette
Autoroute A51
Route des Milles
Avenue Henri Mouret





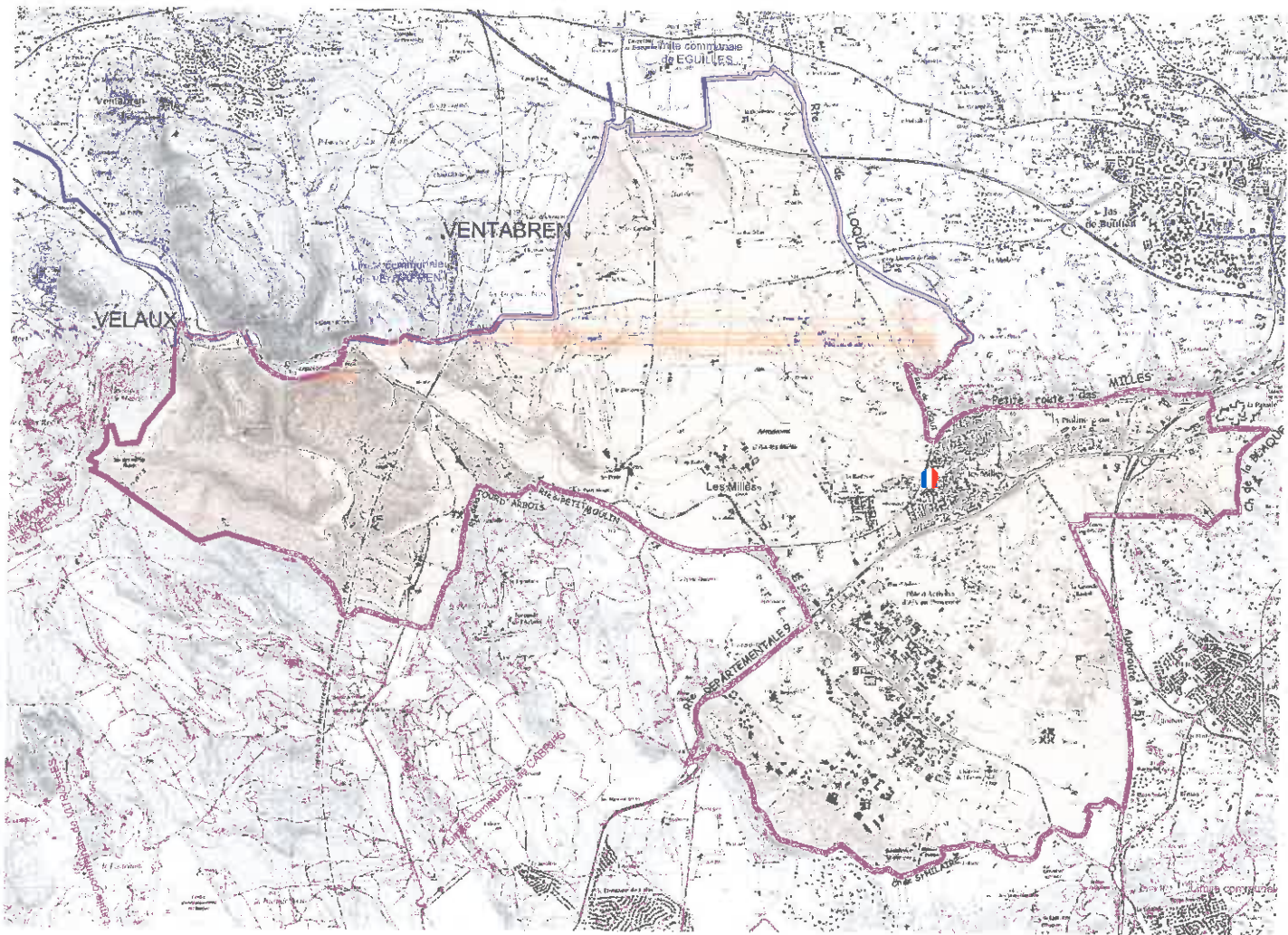
Quartier de Luynes

Superficie: 15 KM²



Délimitation

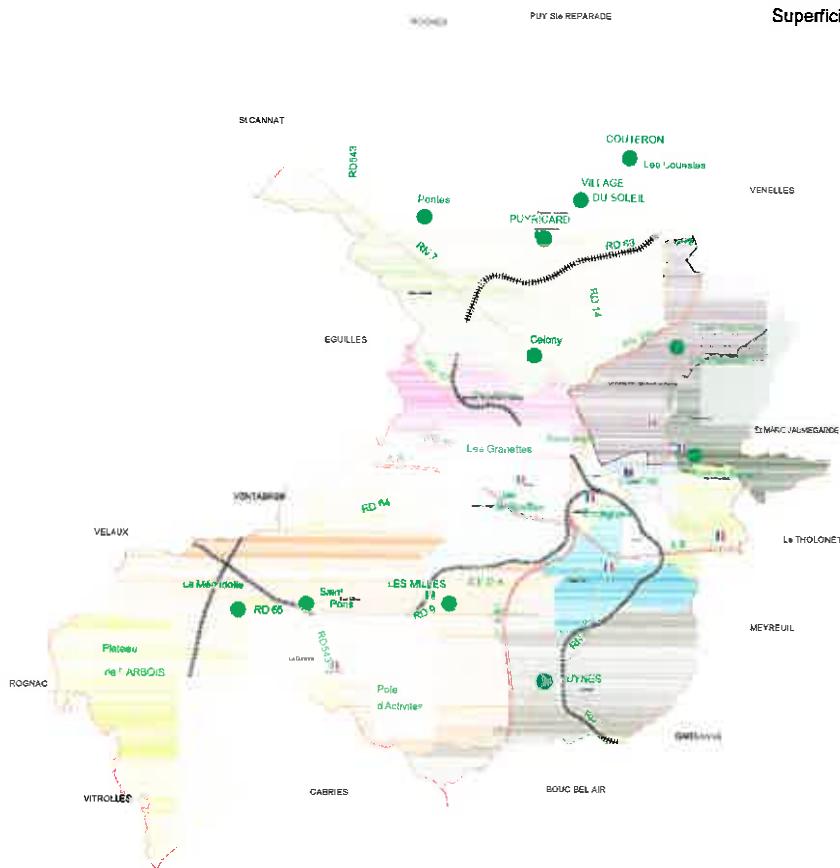
Limite de commune de Meyreuil
Limite de commune de Gardane
Limite de commune de Bouc Bel Air
Limite de commune de Cabriès
Saint Hilaire
Autoroute A51
Route de Gardane
Chemin de la Blaque
Voie ferrée Aix Marseille
Le Montaigut





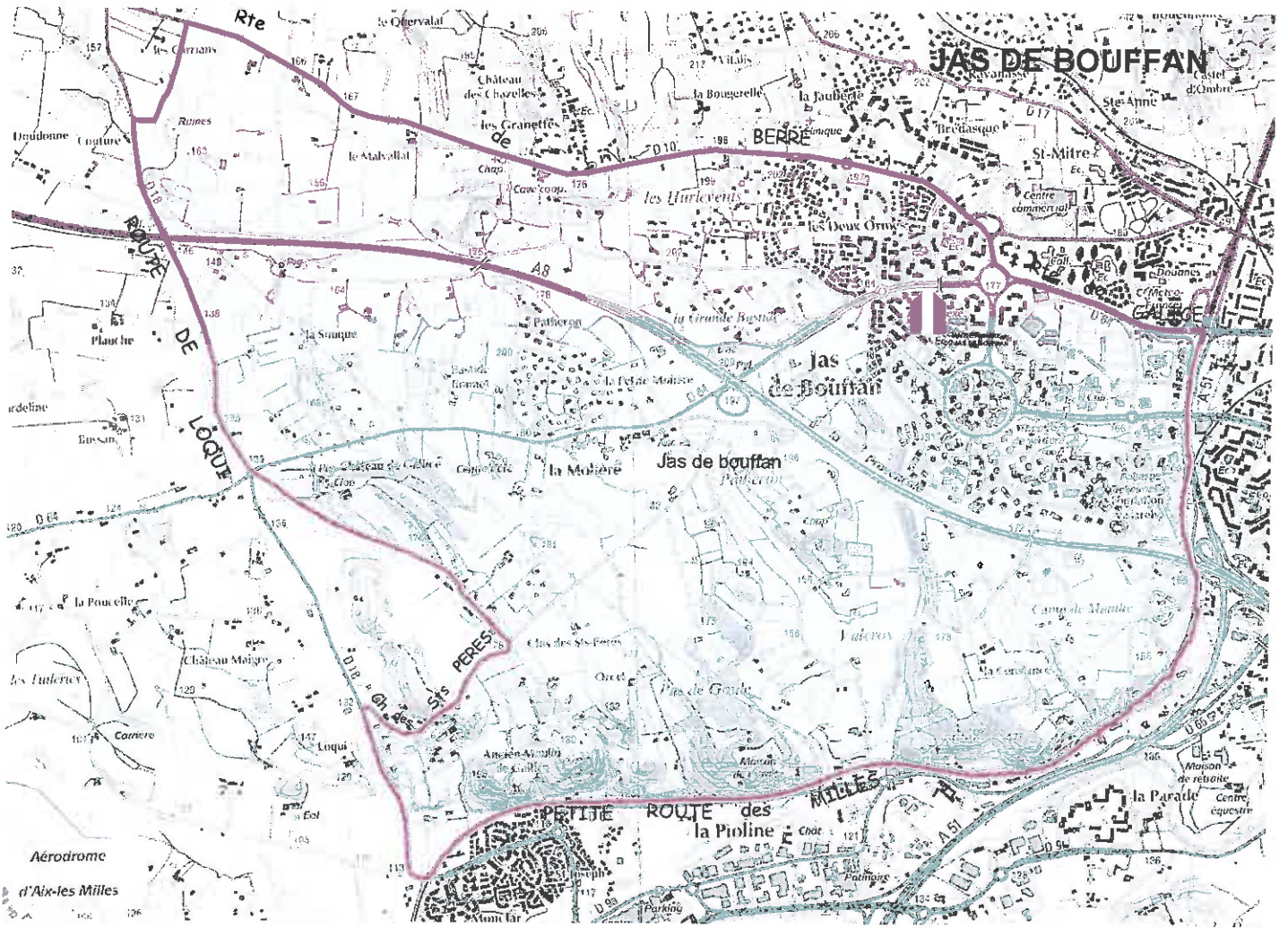
Quartier les Milles

Superficie: 36 KM²



Délimitation

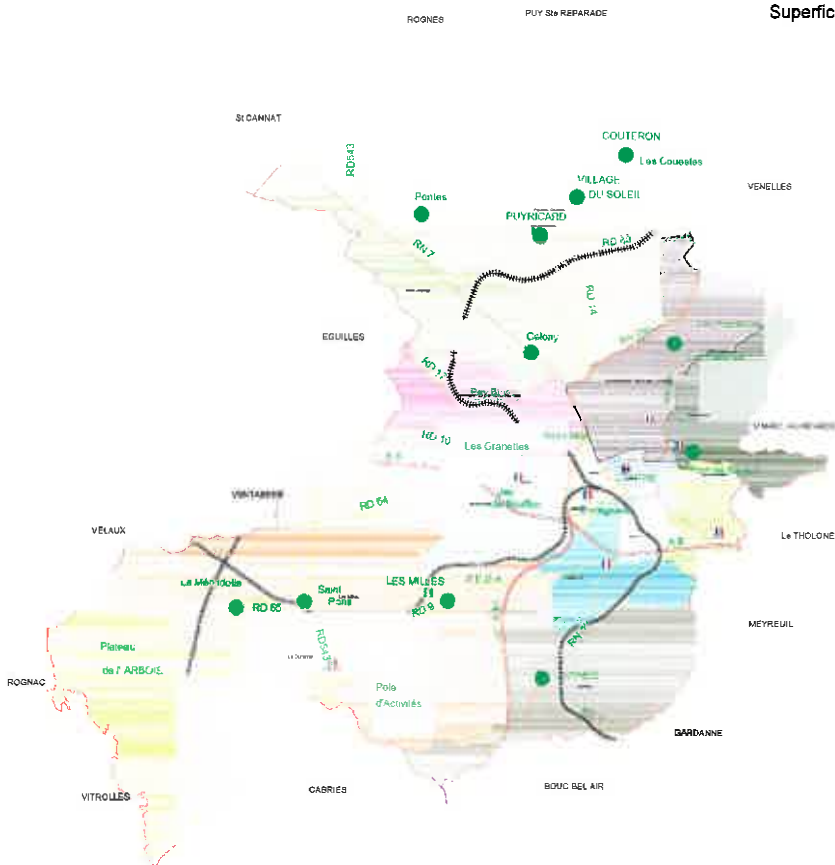
Limite de commune de Veloux
Limite de commune de Ventabren
Limite de commune d'Eguilles
Limite de commune de Cabriés
Route de Loqui
Chemin des Saints Pères
Voie ferrée
Petite route des Milles
Avenue du Camp de Menthe
Chemin de la Blaque
Route de Gardanne
Autoroute A51
.Saint Hilaire
Route Départementale 9
Rue du lieutenant Parayre
Voie ferrée
Route du petit Moulin
Route de la tour d'Arbois
Chemin DFCI AR 115
Chemin DFCI AR 106





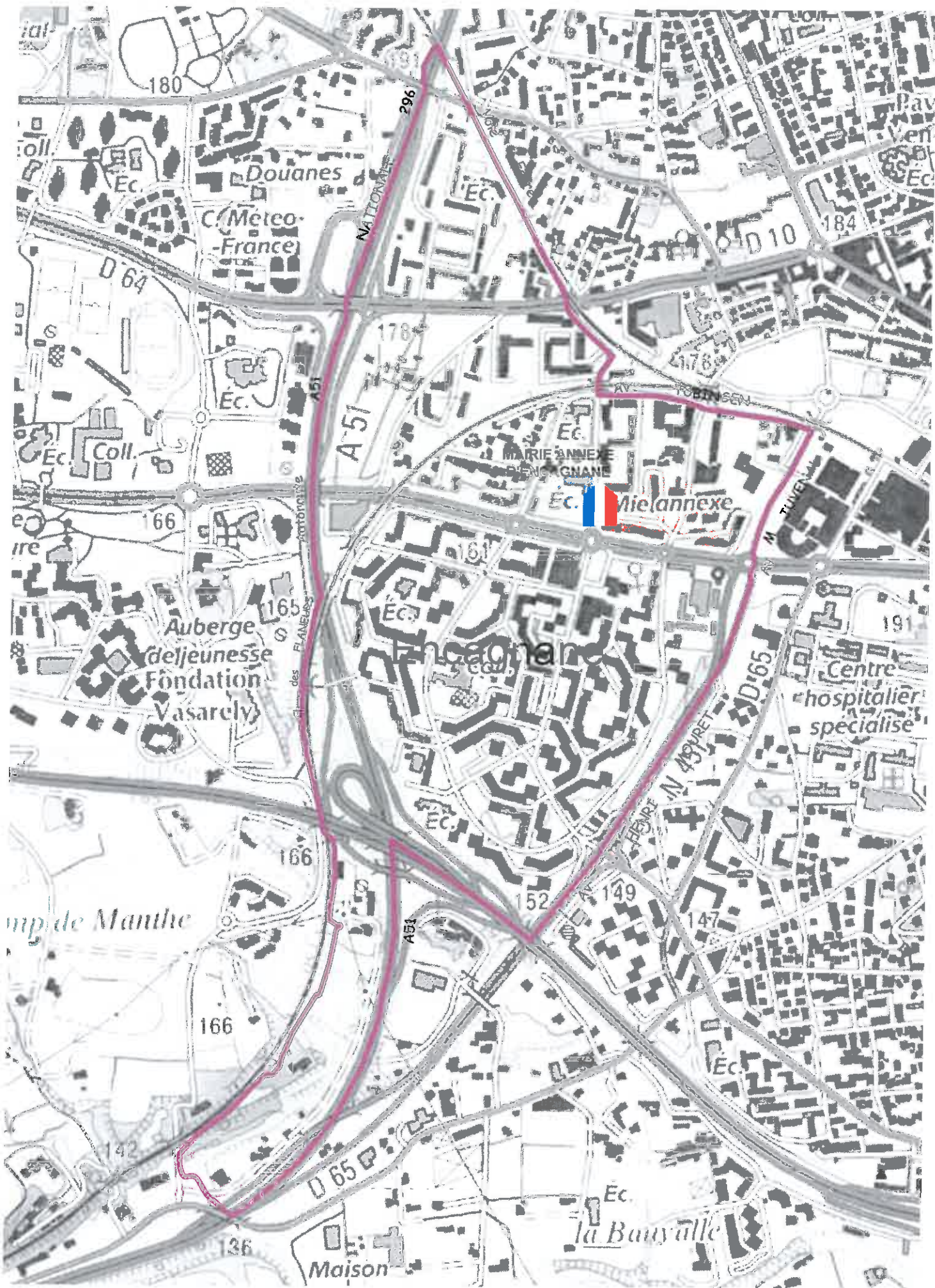
Quartier du Jas de Bouffan

Superficie: 10 KM²



Délimitation

Limite de commune d'Eguilles
Chemin des Saints Pères
Voie ferrée
Petite route des Milles
Route Nationale 296
Route de Galice
Route de Loqui



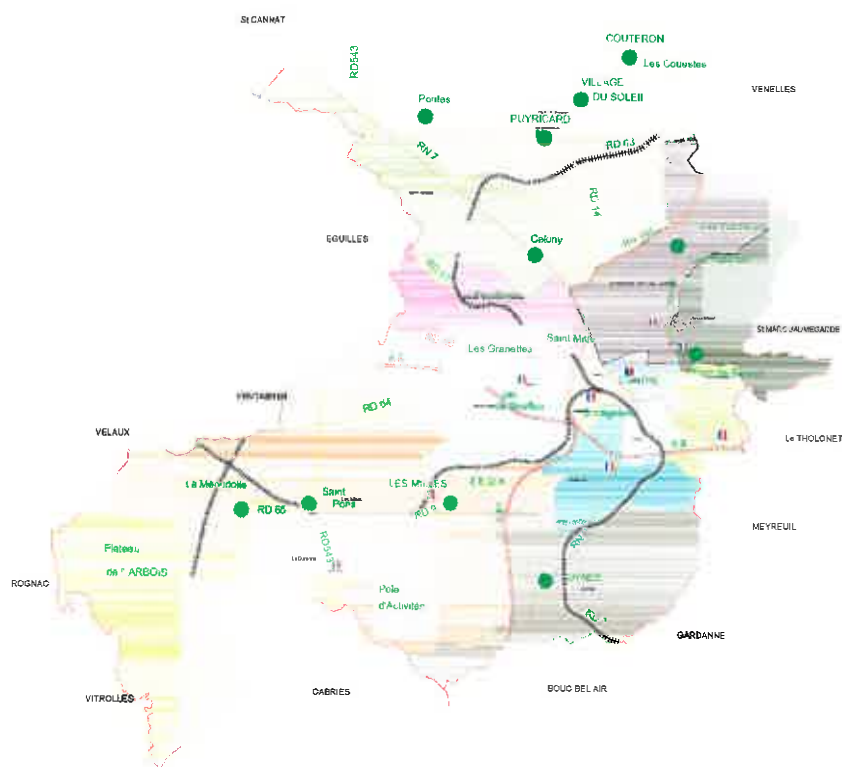


Quartier Encagnane - Corsy

ROGNES

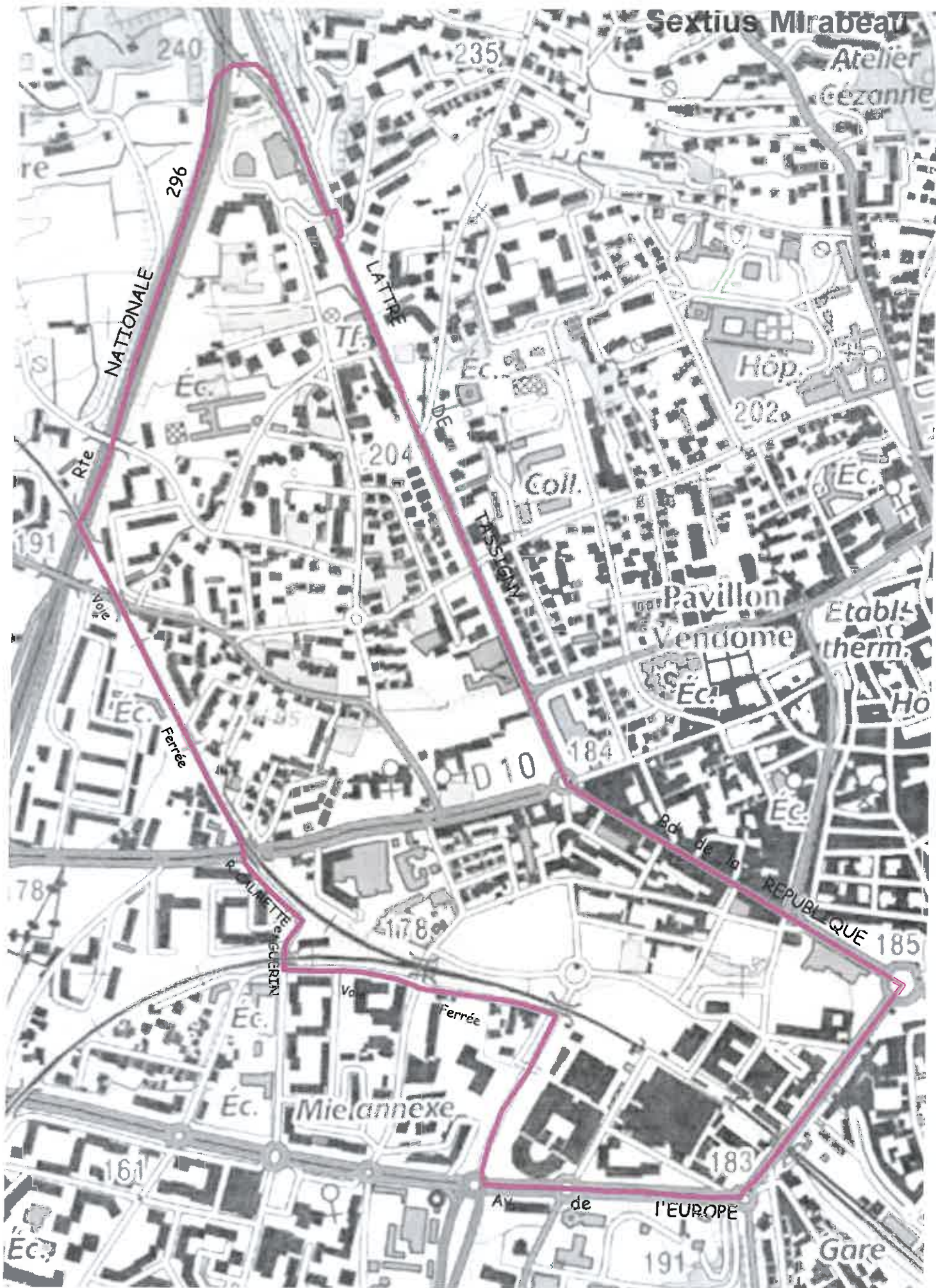
PUY-SUR-REPARADE

Superficie: 9 KM²



Délimitation

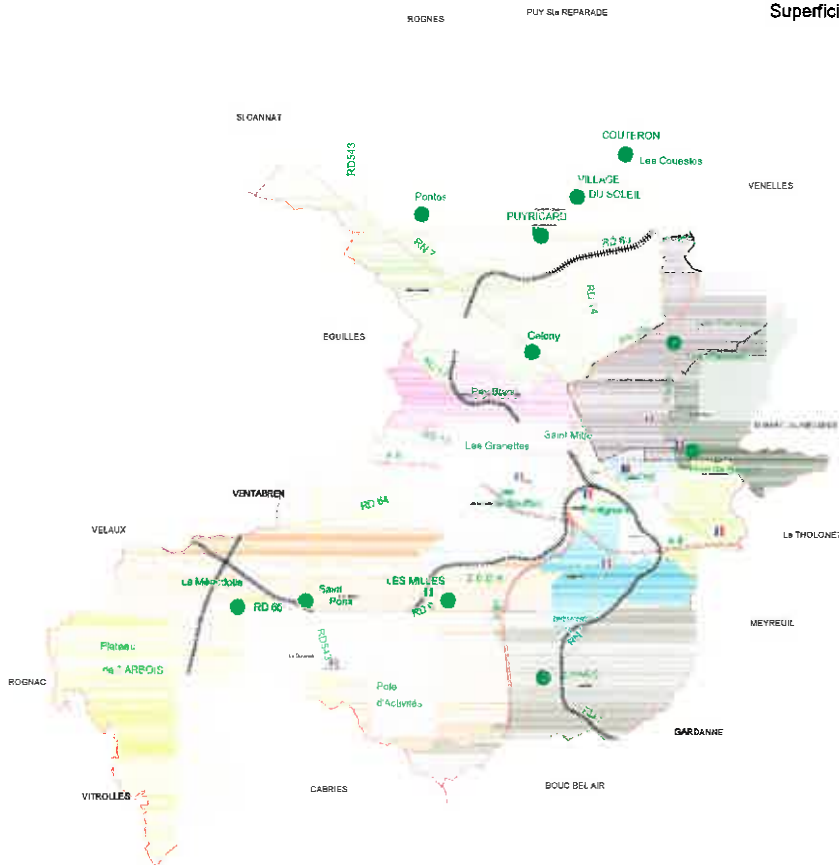
Chemin des Flaneurs
Autoroute A51
Route Nationale 296
Voie ferrée
Rue Calmette et Guerin
Avenue de Tubingen
Avenue Max Juvenal
Avenue Henri Mouret
Autoroute A8
Autoroute A51
Chemin des Aubépines
Voie ferrée





Quartier Sextius Mirabeau

Superficie: 1,8 KM²



Délimitation

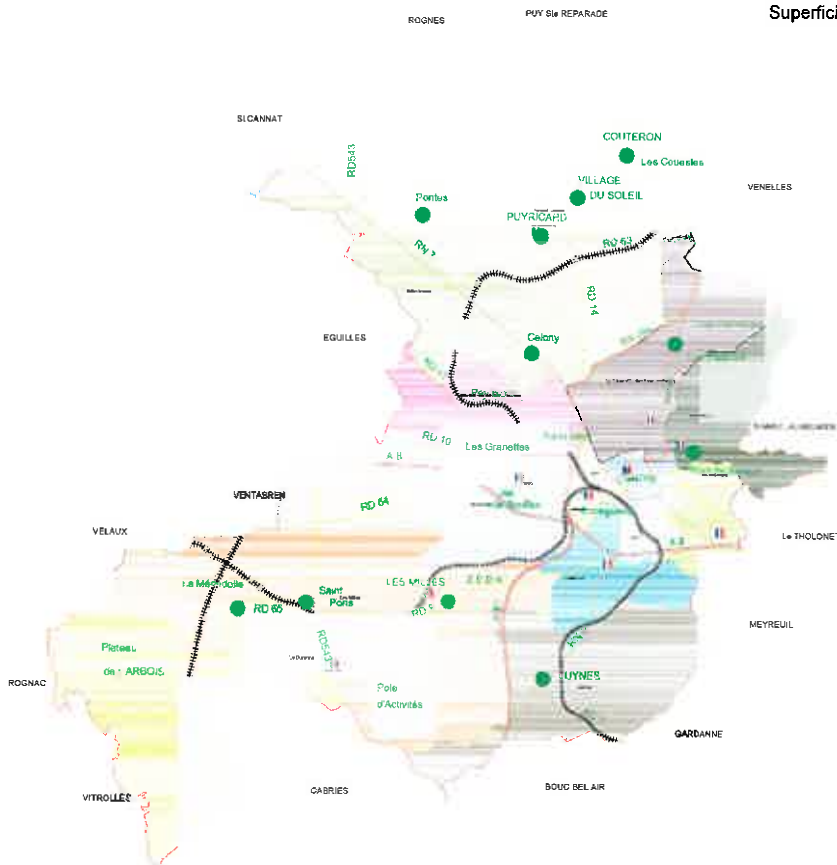
Route Nationale 296
Voie ferrée
Rue Calmette et Guérin
Avenue de Tubingen
Avenue Max Juvenal
Avenue de l'Europe
Avenue des Belges
Avenue Napoléon Bonaparte
Boulevard de la République
Ave du MI de Lattre de Tassigny





Quartier Centre Ville

Superficie: 1,7 KM²



Délimitation

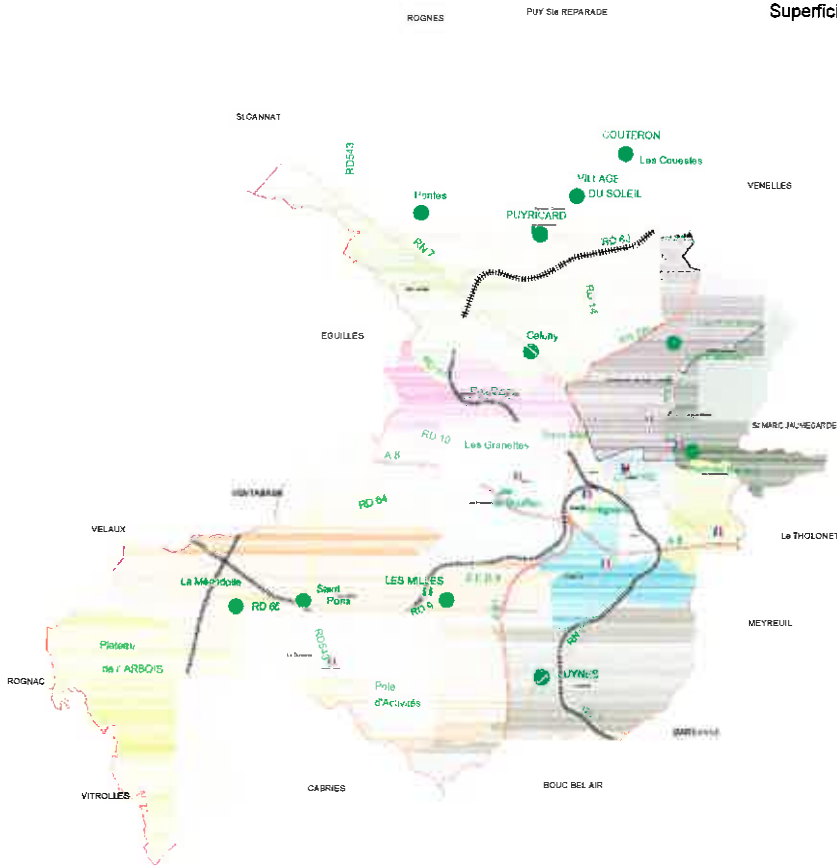
Avenue Henri Pontier
Avenue de la Violette
Place Bellegarde
Avenue Sainte Victoire
Avenue Jean et Marcel Fontenaille
La torse
Traverse du lavoir
Rue du RICM
Ave des Déportés de la Résistance Aixoise
Cours Gambetta
Boulevard du Roi René
Avenue Abram
Avenue Robert Schuman
Gare SNCF
Avenue des Belges
Avenue Napoléon Bonaparte
Boulevard de la République
Ave du MI de Lattre de Tassigny



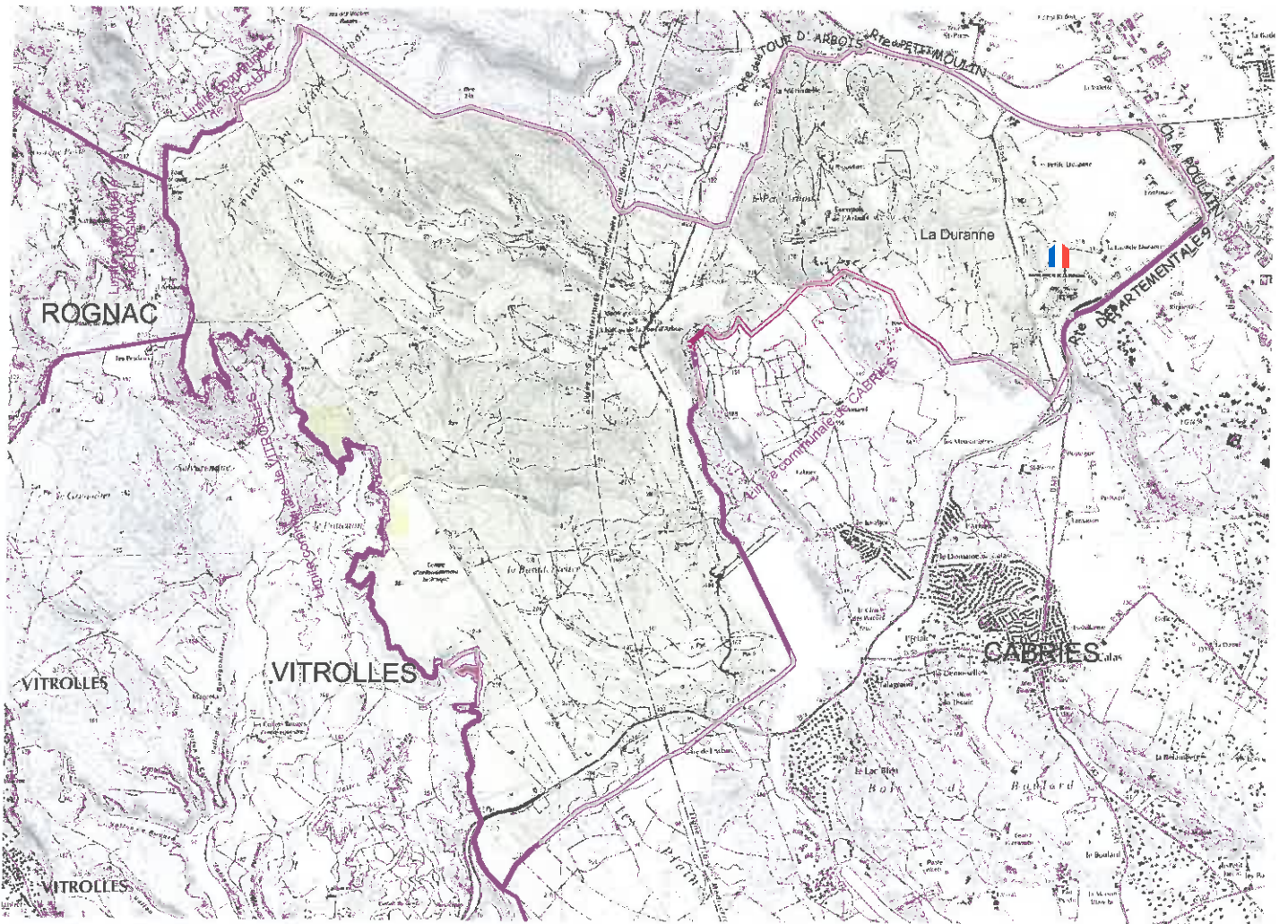


Quartier les Facultés

Superficie: 1,7 KM²



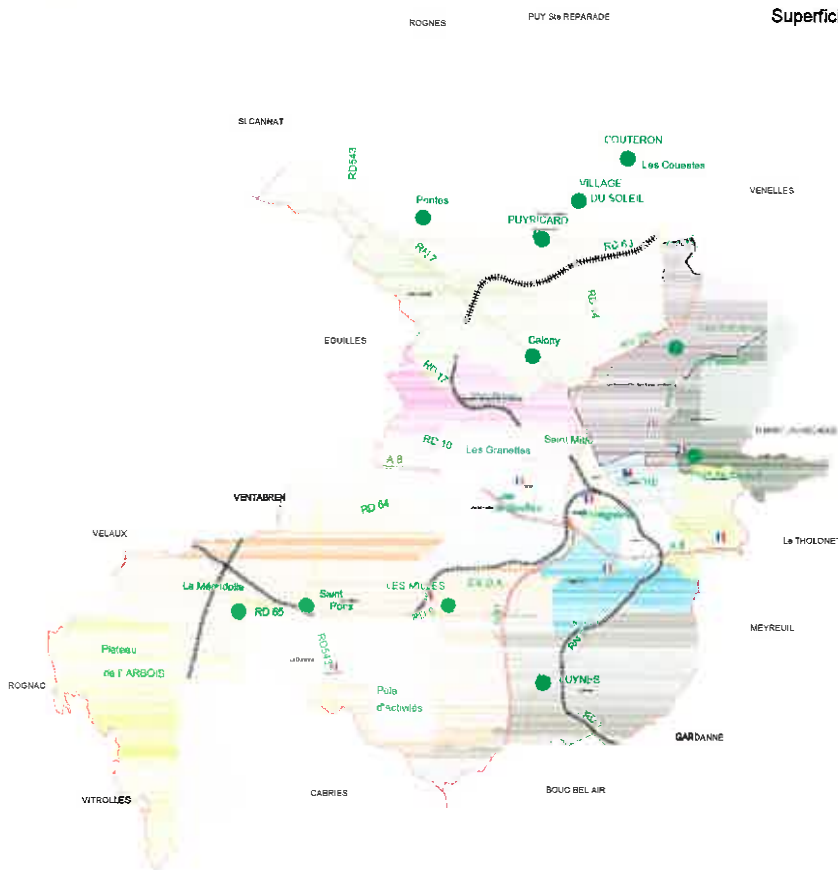
Délimitation
Gare SNCF
Avenue Robert Schuman
Avenue Abram
Boulevard du Roi René
Cours Gambetta
Traverse Paul Beltaguy
Avenue Saint Jérôme
Avenue de la Cible
Avenue Jean Paul Coste
Voie Ferrée
Rivière de l'Arc
Avenue Pierre Brossolette
Avenue des Belges





Quartier la Duranne

Superficie: 2,3 KM²



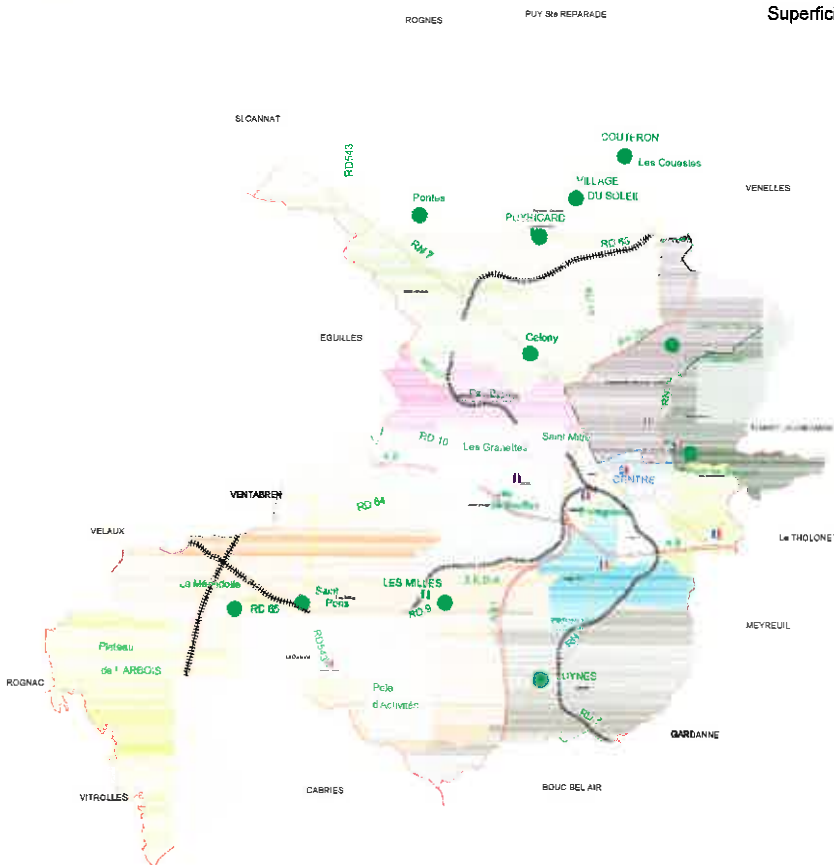
Délimitation

Limite de commune de Cabriès
Limite de commune de Vitrolles
Limite de commune de Rognac
Limite de commune de Velaux
Route Départementale 9
Rue du Lieutenant Parayre
Voie ferrée
Route du petit Moulin
Route de la Tour d'Arbois
Chemin DFCI AR 115
Chemin DFCI AR 106

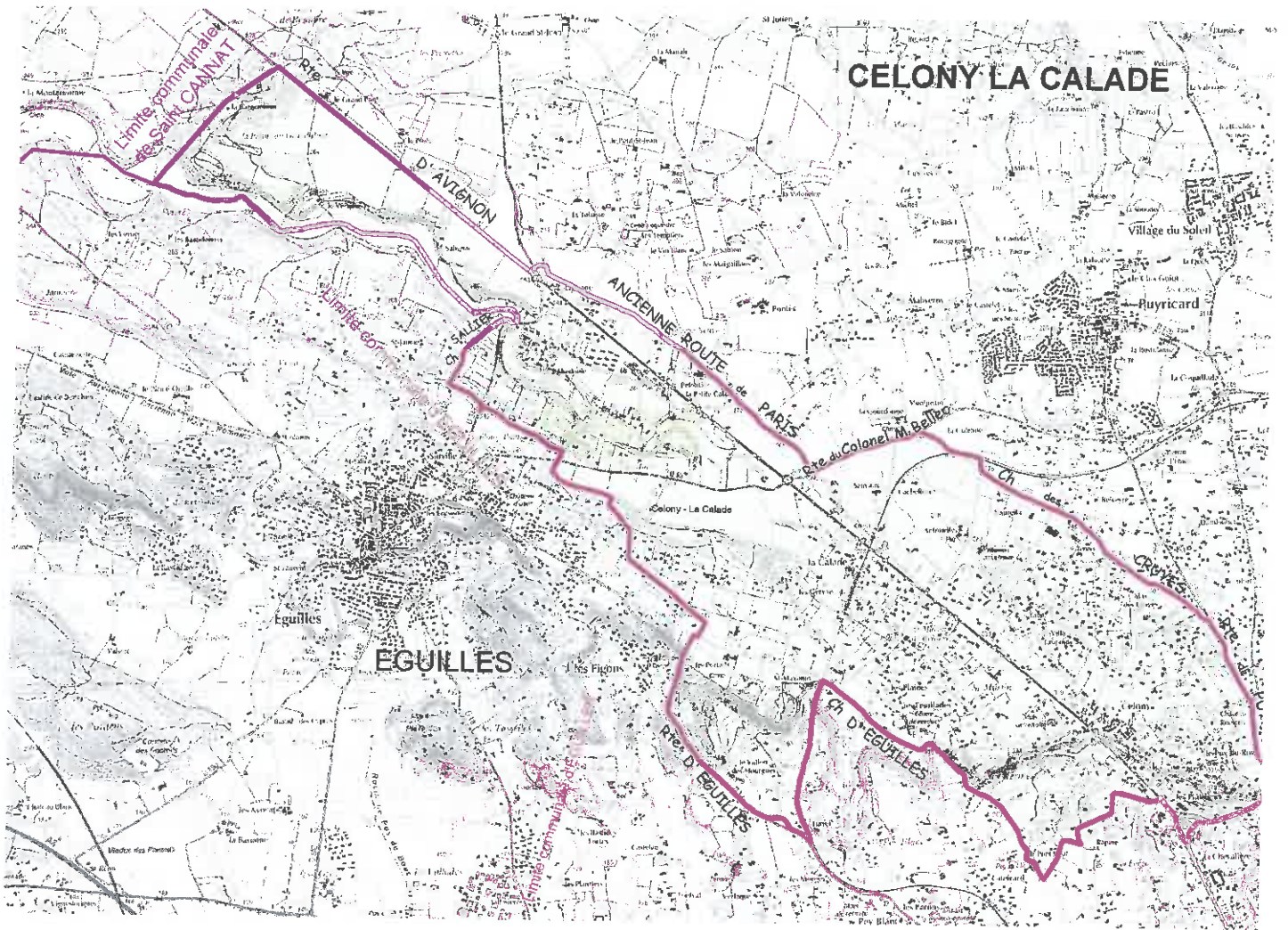


Quartier Saint Mître - Les Granettes - Le Pey Blanc

Superficie: 9 KM²



Délimitation
Limite de commune d'Eguilles
Route d'Eguilles
Voie ferrée
Chemin d'Eguilles
Chemin du pont Rout
Chemin de Rapine
Ave du MI de Lattre de Tassigny
Route Nationale 296
Route de Galice
Route de Berre



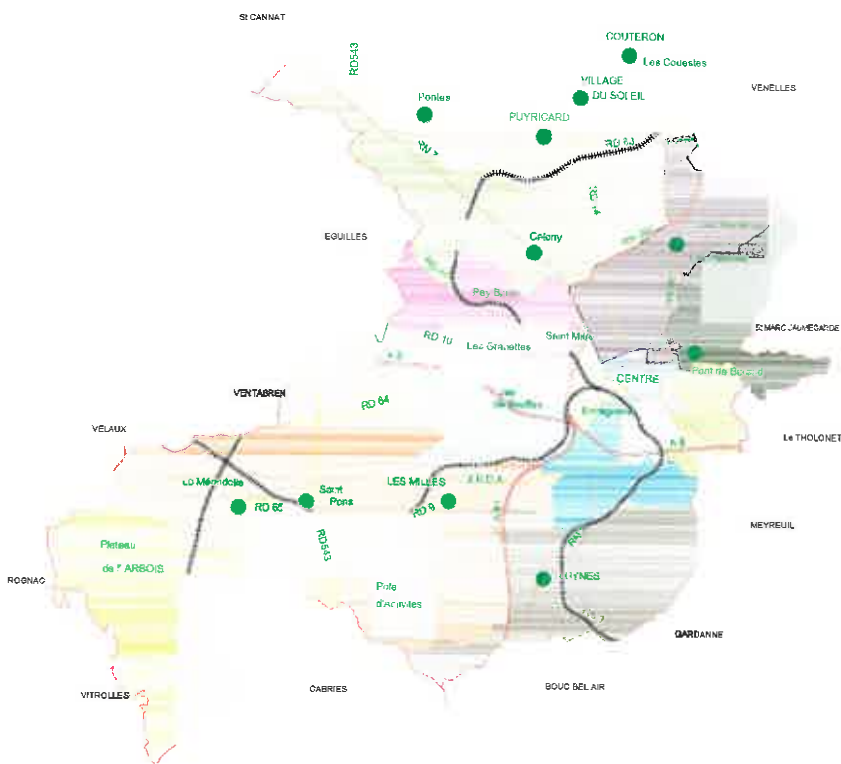


Quartier Celony - la Calade

ROGNES

PUY St REPARADE

Superficie: 12,8 KM²



Délimitation

- Limite de commune de Saint Cannat
- Limite de commune d'Eguilles
- Route d'Avignon
- Ancienne route de Paris
- Voie ferrée
- Chemin des Cruyes
- Route de Puyricard
- Route du Colonel Maurice Bellec
- Ave de la 1ère Division Libre
- Chemin de Rapine
- Chemin du Pont Rout
- Chemin d'Eguilles
- Route d'Eguilles
- Chemin Sallier